

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	18 (1930)
Heft:	335
Artikel:	La quinzaine féministe : bonnes nouvelles féministes : en Afrique du Sud, en France, en Angleterre. - Ce qui se passe dans nos Parlements en Suisse
Autor:	Gueybaud, J. / A.L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statistique inquiétante.

D'après une information du Cartel romand H.S.M., le nombre des divorces prononcés en Suisse en 1929 a atteint son record: 2733, dont 319 pour le canton de Genève, 210 pour Vaud, et 133 pour Neuchâtel.

Les relations humaines dans une industrie rationnellement organisée.

Ce titre, un peu long pour être clairement compréhensible, est celui d'une des récentes publications de l'Association internationale des relations industrielles, qui contient une série d'études sur la situation des travailleurs et du personnel dans une industrie moderne organisée sur la base du rendement le plus rationnel. Le sujet est évidemment fort intéressant, et les noms des auteurs de ces rapports, chefs de grandes industries, directeurs de Bureaux d'organisation rationnelle du travail, présidents de groupements ouvriers, sont une garantie de la solide documentation de ces études. On peut se procurer ce volume au prix de 7 fr. suisses auprès du Secrétariat de l'Association internationale des relations industrielles, Javastraat, 66, La Haye.

Le sexe faible.

Deux mille femmes turques, travaillant comme porteuses de bois dans une forêt des bords de la Mer Noire, viennent de se mettre en grève, annonce un de nos confrères de Suisse allemande, en réclamant un salaire égal à celui de leurs collègues masculins. Comme les employeurs ne paraissaient pas d'abord extrêmement favorables à cette juste revendication, ces femmes énergiques manierent leurs lourdes haches à fendre le bois de façon si expressive qu'effrayés les patrons filèrent doux et accordèrent sans « repiper » l'augmentation de paye, qui fit monter les salaires féminins au taux des salaires masculins.

La Quinzaine féministe

Bonnes nouvelles féministes : en Afrique du Sud, en France, en Angleterre. — Ce qui se passe dans nos Parlements en Suisse.

Est-ce la chaleur exceptionnelle de ce mois de juin, qui les a fait surgir? Car nous avons, cette quinzaine, plusieurs intéressantes nouvelles à communiquer à nos lecteurs.

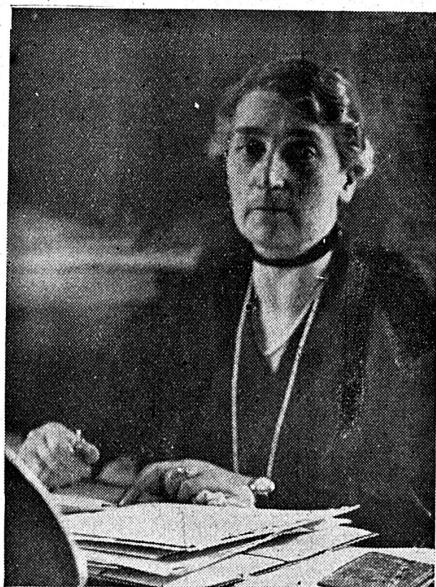
* * *

L'Afrique du Sud, d'abord, le dernier des Dominions anglais, qui restait réfractaire au vote des femmes, s'est décidé enfin à suivre l'exemple que lui ont donné, depuis bien des années, et l'Australie, et la Nouvelle-Zélande, et le Canada, et les Indes, et a reconnu l'exercice des droits politiques aux femmes — mais aux femmes blanches seulement. C'est donc là un droit de vote restreint, et un droit de vote de race, qui, correspond aux droits de vote de classes donnés autrefois dans d'autres pays. Ni les unes ni les autres de ces restrictions ne nous sont sympathiques, bien au contraire; mais il faut reconnaître d'une part que l'octroi du vote aux femmes de couleur de l'Afrique du Sud soulevait d'énormes problèmes politiques et sociaux, qu'il n'appartient pas à des riveraines du Léman de trancher du haut de leur lointaine ignorance; et d'autre part que le suffrage restreint a toujours frayé la voie au suffrage intégral, et peut donc, dans ce cas aussi, être considéré comme une première étape.

* * *

Piqué d'émination, ou bien plutôt sans doute las des tergiversations de l'obstruction, et de la mauvaise volonté clairement manifestée par le Sénat français à différentes reprises, un député, M. de la Monzie, (que l'on se souvient d'avoir entendu dans une des réunions du Congrès suffragiste international de Paris) vient, avec treize de ses collègues, de déposer à la Chambre française un projet de loi d'une parfaite netteté en même temps que d'une grande portée, dont voici l'article unique:

Est nulle et sans effet toute distinction entre Français suivant leur sexe pour la détermination des conditions d'aptitude aux fonctions publiques ou aux mandats électifs.



Cliché « La Française »

Mme Ernestine FURTH

Présidente de la Ligue des Femmes citoyennes d'Autriche; l'une des infatigables organisatrices du Congrès du C. I. F. à Vienne.

Toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires sont abrogées.

C'est catégorique, et l'on comprend que les féministes françaises mènent campagne pour soutenir cette nouvelle proposition. Mais... dans ce petit jeu entre la Chambre, qui vote des lois féministes, et le Sénat, qui persiste à les ignorer, qui finira par l'emporter? et surtout, qui finira par se lasser le premier?

* * *

Le gouvernement britannique, questionné au Parlement l'autre semaine sur la composition de la délégation anglaise à la prochaine Assemblée de la S. d. N., a fait une réponse, que les journaux féministes commentent avec chaleur: pour la première fois, la Grande-Bretagne a désigné une femme comme déléguée en titre à cette Assemblée, et c'est Miss Susan Lawrence, secrétaire d'Etat au Ministère de l'Hygiène publique. Mrs. Agnes Hamilton, députée, est, comme l'an dernier, nommée déléguée suppléante.

Jusqu'à l'année dernière, aucune femme n'avait été nommée déléguée en titre, dans aucune délégation, et c'était seulement comme déléguée suppléante, ou moins encore comme conseillère technique, que des femmes avaient été adjointes à des délégations. C'est la Lithuanie, qui, la première, a donné l'exemple en 1929, en déléguant à Genève Mme Ciurlionis comme l'un des trois membres ayant pouvoir de chaque délégation. Et voici maintenant la Grande-Bretagne, qui marque sa confiance dans les capacités politiques féminines: c'est le commencement d'une nouvelle période, et une décision qui pourra faire réfléchir les quelque 39 gouvernements encore rebelles à la participation féminine aux Assemblées de la Société des Nations.

* * *

Chez nous, la chaleur de juin ne semble pas avoir eu les mêmes résultats favorables sur la mentalité de nos hommes politiques. On lira plus loin une appréciation de notre collaboratrice particulière sur la fin de la session des Chambres fédérales! et l'on ne peut pas dire que les féministes aient non plus lieu d'être satisfaites de la dernière session du Grand Conseil de Genève — tant au point de vue de la façon dont se conduisent en séance MM. les députés qu'à celui du travail accompli par eux relativement aux lois qui nous intéressent. La place nous manque malheureusement pour parler ici de ce projet de loi auquel les Sociétés féminines et de morale sociale

se sont intéressées, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir quand la Commission présentera son rapport; mais nous tenons surtout à exprimer le désappointement des suffragistes en constatant que le projet de loi de M. Albaret sur le vote des femmes, déposé le 1^{er} février dernier, n'a pas même encore passé par cette première étape qui s'appelle à Genève « tour de préconsultation » est n'est pas encore ainsi, et après 5 mois, remis aux mains d'une Commission. « C'est que nous avions des questions si importantes à discuter », répondent nos honorables quand des remarques leur sont formulées sur ce point... Il serait intéressant de faire un pointage des sujets qui ont occupé ces messieurs depuis le 1^{er} février et de constater si toutes les questions abordées par eux étaient vraiment d'un intérêt vital pour les destinées de la République, ou seulement pour ceux du parti et des amis qu'ils représentent au Grand Conseil?...

Ceci d'autant plus qu'une seule session, celle du mois de septembre, nous sépare des prochaines élections législatives, qui peuvent modifier peut-être fortement la physionomie de notre Parlement cantonal. C'est ce qu'il serait peut-être bon de ne pas oublier.

J. GUEYBAUD.

* * *

Un incident dont les conséquences pourront être des plus graves s'est produit pendant les derniers jours de la session de juin au Conseil National. M. Dollfus, le délégué de la Suisse à la Conférence internationale de Genève en vue de réglementer le trafic des stupéfiants, avait fait des révélations effrayantes sur le trafic illicite de ces drogues, les gains des revendeurs, et le nombre des victimes, en Orient surtout. M. Welti, député communiste accusa alors les milieux capitalistes, proches de M. Dollfus, d'empêcher l'application stricte de la Convention. M. Dollfus répliqua que les statistiques de la S. d. N. publient la liste des trafiquants clandestins, mais qu'il ne s'y trouve aucun nom de fabricants suisses. Des adeptes de l'Union soviétique, par contre, y seraient mentionnés. M. Bringolf, communiste aussi, et qui se trouvait près de M. Dollfus, l'ayant traité de menteur, celui-ci se laissa aller à lui donner une gifle retentissante. Tumulte dans la salle, interrompant M. Motta qui venait de prendre la parole; bagarre; gifle rendue; tapage assourdissant, que la sonnette du président ne parvint pas à faire cesser. Ce n'est qu'en suspendant la séance pour quelques minutes que l'ordre put être rétabli.

C'est la première fois qu'on en est venu aux mains dans notre corps législatif suisse. Jusqu'ici les membres de tous les partis avaient su comprendre ce qu'ils devaient à leur dignité de parlementaires, et s'étaient contentés en cas d'offense des sanctions prévues par le règlement. Espérons que le cas ne fera pas école!

A. L.

Une question: ceci se serait-il également passé si des femmes avaient siégé au Conseil National? Qu'en pensent nos lecteurs?... (Réd.)

Le Congrès de Vienne

(Conseil International des Femmes)

(Suite et fin.)¹

Voici, très rapidement énumérées, les principales décisions d'ordre administratif auxquelles s'est arrêté le Congrès de Vienne, en plus des résolutions touchant au travail de ses Commissions et déjà mentionnées:

Les statuts ont été modifiés en ce sens principalement que les Congrès auront lieu dorénavant tous les trois ans, et non plus tous les cinq ans (le prochain Congrès aura donc lieu en 1933 à Paris), alors que les membres du Comité seront élus pour une double période législative, soit pour six ans. — Place sera faite à l'espagnol comme quatrième langue officielle du Conseil International des Femmes, les publications de ce

dernier devant en tout cas être traduites dans cette langue. — En ce qui concerne les relations avec d'autres organisations féminines internationales, la Résolution proposant d'inviter à une étroite fédération avec le C. I. F. toutes ces organisations (Résolution, qui, pour le dire en passant, avait soulevé une certaine émotion dans les milieux intéressés) a été retirée au dernier moment, et remplacée par une autre, d'ambition plus modeste, et demandant simplement que ces organisations soient invitées à coopérer avec le C. I. F., soit au moyen de conférences et de manifestations en commun, lorsque se poseront des questions internationales importantes, soit par la communication réciproque de projets de travaux et d'activité qui pourraient être d'un intérêt commun. Cette nouvelle résolution a été adoptée à l'unanimité. — Il en a été de même du rapport de Mrs. Ogilvie Gordon, vice-présidente, sur les relations entre le C. I. F. et l'Alliance Internationale pour le Suffrage: comme l'idée d'une coopération très étroite, voire même d'une fusion entre les deux principales de nos organisations féminines internationales, rencontrait jusqu'à ces dernières semaines encore, assez de sympathie dans certains milieux féminins de notre pays, on nous permettra de donner ici quelques détails sur les pourparlers qui ont eu lieu.

Une Commission de 8 membres, soit quatre pour chaque organisation, avait été désignée, qui a travaillé tout un hiver, sous la présidence de M^{me} Zellweger et M^{me} Gourd étant secrétaire (on voit que la Suisse était largement représentée), pour étudier certaines possibilités de coopération pratique, et avait élaboré un projet faisant porter cette coopération 1. sur le travail des Commissions; 2. sur l'organisation en commun de certaines manifestations; 3. sur la coordination des réunions (le Comité de l'une des organisations se réunissant dans la ville où a lieu le Congrès de l'autre organisation, et au même moment que celui-ci); 4. sur la publication en commun d'un journal féminin international; 5. sur l'institution d'un Bureau commun à Genève. Mais après discussion et étude au sein des Comités des deux organisations intéressées, ces deux dernières propositions furent abandonnées, et tout l'effort se concentra sur les trois premières. La manifestation de La Haye, au sujet de la nationalité de la femme mariée, fut la première tentative de coopération, et si elle révéla des difficultés d'ordre pratique dont ne se doutèrent que celles qui furent à la brèche!... le principe fut estimé assez juste pour être maintenu. L'Alliance pour le Suffrage prouva encore sa bonne volonté de coopération en convoquant à Vienne, à l'occasion justement du Congrès du C. I. F., non seulement son Comité directeur, mais encore ses Présidentes nationales, et sa Commission des finances, geste de courtoisie auquel le C. I. F. répondit en invitant officiellement une oratrice de l'Alliance (qui fut Mrs. Corbett Ashby) à prendre la parole dans un de ses meetings publics; et elle adressa à toutes les présidentes de ses Commissions la demande d'étudier les moyens de coopération avec les Commissions du C. I. F. poursuivant un but analogue au leur. Ce travail effectif déjà accompli par l'Alliance, le C. I. F. l'a, de son côté, décidé à Vienne, en en votant à l'unanimité le principe. On voit donc qu'un pas important a été fait vers l'entente: sans doute, faut-il être au courant de bien des choses qu'ignoraient les partisans chez nous de la fusion pour se rendre compte que ceci représente un réel progrès.

Les élections ont tenu, nous l'avons dit, une place importante à ce Congrès. Lady Aberdeen, restée seule candidate à la présidence, les autres candidatures officielles ou officieuses ayant été retirées après beaucoup de pourparlers, a été élue par 203 voix contre 318. M^{me} Avril de Sainte-Croix a été élue première vice-présidente, ce dont nous la félicitons, ainsi que la France: puis M^{me} Alice Salomon, Dr. en philosophie (Allemagne), Mrs. Ogilvie Gordon (Gde-Bretagne), M^{me} Palme (Suède), M^{me} Kjelsberg (Norvège), Mrs. Valeria Parker (Etats-Unis), M^{me} Plaminkowa (Tchécoslovaquie) et la princesse Cantacuzène (Roumanie). Lady Trustram Eve (Gde-Bretagne) a été élue trésorière, et M^{les} Van Eeghen (Hollande) et Cristitch (Yougoslavie) confirmées dans les fonctions de secrétaires, M^{me} Elisabeth Zellweger (Bâle) ayant été élue deuxième secrétaire de séance. Nous nous en félicitons hautement et en fé-

¹ Voir les deux derniers numéros du *Mouvement*.